

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 427-2022

Avis de promulgation relative au règlement :

RÈGLEMENT # 428-2022 RÉGISSANT LA PÉRIODE DE QUESTION AUX SÉANCES DU CONSEIL

Le conseil municipal a adopté le règlement # 428-2022 nommé ci-dessus lors de l'assemblée ordinaire du 10 janvier 2023.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sous rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la municipalité à www.ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement.html.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce onzième jour de janvier 2023.



Edith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière